

Fonds de Participation des Habitants de Besançon - Bilan 2006 / 2007 - Autorisation de signature de la convention de gestion 2007/2008 avec la MJC Besançon/Clairs-Soleils

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Un Fonds de Participation des Habitants (FPH) permettant de soutenir financièrement des initiatives privées d'habitants et d'associations a été créé en 2005. Ses objectifs sont de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, promouvoir les capacités collectives à s'organiser, monter des projets, renforcer les échanges entre associations et entre habitants, être capable de répondre très rapidement à des micro-initiatives essentielles au développement social des quartiers et à la qualité de la vie sociale.

A l'appui de diverses expérimentations, menées notamment dans la Région Nord - Pas de Calais, les conférences interministérielles à la Ville des 30 juin et 2 décembre 1998, et les circulaires de gestion des 15 février 1999 et 4 avril 2002, ont proposé d'encourager et de généraliser la mise en place de Fonds de Participation des Habitants (FPH) au niveau de chaque territoire prioritaire des Contrats de Ville, aujourd'hui des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Depuis la création du FPH en 2005 à Besançon, la MJC de Besançon/Clairs-Soleils assure la gestion, le suivi et le secrétariat du dispositif.

Les décisions d'attribution des fonds sont prises par un comité de gestion du FPH (réunion mensuelle). Le comité, après avoir étudié le projet et entendu ses promoteurs, se prononce sur la demande : accord, rejet ou révision, questionnement, proposition financière (450 € maximum pour des groupes d'habitants et 300 € maximum pour des associations pour un budget plafonné à 600 €). En 2006/2007, des aides ont été accordées exceptionnellement à hauteur de 600 € devant le coût important enregistré par le projet (voyages ou licence de club de football) et pour des projets nouveaux.

Pour 2007, il a été décidé de reconduire ce dispositif dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce qui a amené le Conseil Municipal du 5 juillet dernier à abonder, auprès de la MJC de Besançon/Clairs-Soleils, le FPH à hauteur de 6 000 € (5 400 € pour le Fonds, 600 € pour sa gestion).

La présente délibération a pour objet de dresser le bilan 2006/2007 du FPH, de réintégrer le solde de l'année passée au Fonds 2007/2008 et de renouveler la convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils pour sa gestion.

En 2006/2007, le FPH avait versé 3 433 € pour 8 projets retenus sur 9 présentés. Globalement, en 2006/2007, le nombre de projets et les montants consacrés à leur financement sont les suivants :

Projets déposés : 9 - Projets retenus : 8

Montants attribués : 3 433 € - Solde : 3 857 €

Détail des actions

Projet	Porteur du projet	Quartier	Public	Objectifs	Montant
Attestation de Formation aux Premiers Secours	FSE Collège Clairs-Soleils	Clairs-Soleils	Habitants du quartier	Obtention de l'AFPS par les élèves et présentation des savoirs appris à travers la réalisation d'une exposition à l'attention des habitants	300 €
Pique Nique d'habitants	Habitants	Saint-Ferjeux Grette Butte	Habitants du quartier	Pique Nique intergénérationnel	283 €
Rencontres intergénérationnelles	Association Maison de Velotte	Velotte	Habitants du quartier	Rencontres enfants-adultes à travers le jeu, la lecture...	300 €
Mise en place d'une équipe de football senior	Habitants + Associations Olof Palme	Orchamps Palente	Habitants du quartier	Constitution d'une équipe senior de football	600 €
Sortie familiale dans un parc d'attraction	Groupe de femmes du quartier	Montrapon Fontaine Ecu	Habitants du quartier	Sorties familles	600 €
Parlons-nous !	FSE Lycée Victor Hugo	Planoise	Habitants du quartier	Présentation du travail de lycéens sous la forme d'une exposition à l'attention des habitants sur le thème des migrants	450 €
Sortie familiale dans un parc d'attraction	Habitants	Clairs-Soleils	Habitants du quartier	Sortie familles dans un parc d'attraction	600 €
Rencontres conviviales	Tambour Battant	Battant	Tout public	Manifestations + rencontres intergénérationnelles	300 €

Un projet a été présenté au comité FPH et n'a pas été retenu.

Il ressort des premiers mois de fonctionnement que le FPH joue son rôle d'outil de financement de projets de taille modeste, portés par des habitants (souvent soutenus par des associations ce qui constitue un gage de solidité desdits projets). Par ailleurs, il faut constater que les 8 dossiers retenus concernent 7 quartiers différents ce qui dénote une bonne visibilité du dispositif et son appropriation progressive par les habitants de tous les quartiers. Par contre, une meilleure communication doit être organisée pour faire connaître de façon permanente le dispositif et la possibilité à chaque habitant de déposer un projet.

Pour l'année 2007/2008, le Fonds est ainsi constitué : 600 € de frais de gestion, 5 400 € de fonds auquel s'ajoute 3 857 € de solde 2006/2007, soit un total de 9 857 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à :

- prendre acte du solde du Fonds 2006/2007 de 3 857 € et autoriser l'Association «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» à l'intégrer à la nouvelle dotation du FPH 2007/2008,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention de gestion et de suivi du Fonds de Participation des Habitants avec l'Association «MJC de Besançon - Clairs-Soleils».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme MENETRIER ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.